

**70 ANS**  
du  
**CASODOM**



**20 ANS**  
du prix des  
**Talents de l'Outre-Mer**

## Communiqué

### **Remise des prix de la promotion 2025 des Talents de l'Outre-mer organisée par le CASODOM le vendredi 23 janvier 2026 à l'ancienne École de médecine, 12 rue de l'École de médecine 75006 Paris**

Le CASODOM organisera le vendredi 23 janvier 2026 sa cérémonie de remise des prix de la promotion 2025 des Talents de l'Outre-mer, placée sous le Haut patronage de Monsieur le Président de la République.

52 nouveaux Talents, venant de tous les Outre-mer et dans toutes les disciplines où se manifeste l'intelligence humaine, seront distingués à cette occasion, portant ainsi à 428 le nombre des Talents de l'Outre-mer décorés depuis 2005, qui sont une formidable ressource de compétences pour nos territoires.

Les nouveaux lauréats exercent dans six catégories d'activités : les Arts, la culture et la communication ; le Droit, les sciences politiques et la gestion publique ; la médecine et la santé ; l'Enseignement supérieur et la recherche ; l'Ingénierie et l'innovation ; l'Entreprenariat et le management.

La cérémonie de remise des prix sera animée par Karine BASTE, journaliste.



Nous célébrerons aussi lors de cette cérémonie les 20 ans de la création du prix des Talents de l'Outre-mer, la seule manifestation d'envergure nationale vouée à la mise en valeur des parcours d'exception des originaires de tous les Outre-mer français.

En prenant cette initiative en 2005, le CASODOM a voulu à la fois donner de la visibilité à ces parcours d'exception, les promouvoir en modèles pour la jeunesse ultramarine, et aussi donner à nos concitoyens une image positive des Outre-mer tout en inspirant de la fierté à leurs originaires.

Le « Réseau des Talents de l'Outre-mer », association présidée par Yola Minatchy, Talent 2005, regroupe tous ces lauréats distingués par le CASODOM, pour tisser des liens entre eux et en faire une force de propositions.

Ce faisant, le CASODOM, association qui célèbre ses 70 ans, reconnue d'utilité publique par décret du 4 janvier 1973, n'a fait que rester dans la ligne de son objet social, qui est de venir en aide, de soutenir et de promouvoir les Ultramarins qui viennent en Hexagone pour étudier, se former, travailler ou se soigner.

Durant ces 70 ans de service social, notre association n'a eu de cesse de prendre des initiatives pour développer ses interventions dans le but de s'adapter en permanence à l'évolution des besoins. Et au-delà des seuls originaires des départements d'Outre-mer « historiques », auxquels s'est joint Mayotte, le CASODOM a été amené à étendre certaines de ses prestations aux originaires de tous les Outre-mer, notamment en faveur des malades en transfert sanitaire et des jeunes en formation : le dernier exemple de cette évolution est la signature le 1<sup>er</sup> janvier 2026 de notre nouvelle convention avec l'organisme social de la Nouvelle-Calédonie pour l'accompagnement social des « Évacués sanitaires » de ce territoire vers l'Hexagone.

La cérémonie, ouverte sur invitation, sera diffusée en direct sur la chaîne YouTube du CASODOM  
Contact. CASODOM, 01 42 36 24 54 - casodom.75@gmail.com